



Doc. 15300
26 mai 2021

Promouvoir l'enseignement et la recherche en ligne au-delà des frontières nationales

Proposition de résolution

déposée par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les mesures imposées lors de la pandémie de covid-19 ont un impact énorme sur les élèves et étudiants ainsi que sur leurs établissements d'enseignement. Si la pandémie est surmontée à l'avenir, les leçons tirées de cet impact peuvent avoir un effet fortement positif sur l'apprentissage à distance et la coopération transfrontalière des établissements d'enseignement au-delà de la pandémie.

Les établissements d'enseignement à travers l'Europe et d'autres continents ont développé des approches d'apprentissage et des examens à distance. Des réseaux de chercheurs en ligne se sont développés avant la pandémie, mais se sont épanouis ces derniers temps. Les étudiants et les enseignants ont davantage accès à Internet depuis leur domicile ou de manière mobile. Certains programmes éducatifs sont offerts ouvertement sur Internet.

Néanmoins, le soutien public ciblé aux établissements d'enseignement et aux étudiants, les critères d'admission des étudiants restés à l'étranger, la reconnaissance des diplômes obtenus par l'enseignement à distance et la coopération interinstitutionnelle au-delà des frontières nationales n'en sont encore qu'à leurs balbutiements.

Le Conseil de l'Europe est bien placé pour aborder ces questions dans une perspective au-delà du covid-19 en raison de son action de longue date en matière d'éducation, de reconnaissance des études et des diplômes obtenus à l'étranger, ainsi que dans le domaine de la coopération transfrontalière aux niveaux local et régional.

